Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **29 (1893)**

Heft 7

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Tout le monde a entendu parler de l'ignorance du peuple russe, dit en commençant l'auteur de cet excellent travail, l'éminent pédagogue Stranolioubski, mais peu de personnes savent à quel point cette ignorance est générale. Pour en donner une idée à ses auditeurs, M. Stranolioubski cite les chiffres suivants : en 1886, sur 195,000 recrues, 141,008, c'est-à-dire à peu près les trois quarts, ne savaient ni lire ni écrire; mais pour la masse du peuple la proportion des illettrés s'élève à 90 et même à 95 %, si l'on ne tient pas compte des classes privilégiées et des habitants des villes.

On estime à 13 % le nombre des paysans et à 0.2 % celui des paysannes sachant lire et écrire. En outre, ces germes d'instruction sont répandus très inégalement. Il y a, disséminées dans toute la Russie orthodoxe, — les populations d'autres confessions habitant les territoires limitrophes sont de longue date bien mieux partagées sous le rapport de l'instruction primaire,—des contrées entières où l'ignorance est absolue, et ces « taches d'ignorance » s'étendent jusqu'aux portes de la capitale. A quelques heures de chemin de fer de St-Pétersbourg, dans le gouvernement de Tskov, par exemple, le train traverse un véritable désert d'instruction. On y compte une école sur 500 kilomètres carrés et sur plus de 200 villages. A partir de la frontière allemande, dans les gouvernements de Kovno, de Wilna, de Witebsk et dans plusieurs autres, la proportion entre les enfants en âge d'aller à l'école et ceux qui la fréquentent est de 10, 6, 3 % pour les garçons, et de 1, $^1/_2$, $^1/_3$, $^1/_5$ et $^1/_9$ pour les filles.

Cependant le peuple est avide d'instruction et les écoles sont pleines; dans chacune d'elles il y a en moyenne 50 enfants. Nous manquons d'écoles, voilà le mal, s'écrie l'auteur du rapport, et la cause en est dans l'exiguïté du budget de l'instruction primaire. Celui-ci est de 5 $^1/_2$ millions sur un budget total d'un milliard. Encore la moitié de ces 5 $^1/_2$ millions est-elle fournie par les zemstvos (1) et le $^1/_3$ par les communes, de sorte que les $^3/_{25}$ seulement de cette somme — ce qui fait le $^1/_{2000}$ du budget total — sont supportés par le trésor. En 1886, l'Etat a donc dépensé 5 $^1/_2$ millions pour entretenir les 18,000 écoles existantes; or il en aurait fallu 245,000 pour contenir tous les enfants en âge d'aller à l'école et la dépense aurait été de 77 $^1/_2$ millions. D'après M. Stranolioubski, ce n'est qu'au prix des plus grands sacrifices, en ouvrant chaque année 3250 écoles nouvelles, qu'on parviendrait en 260 ans, ou, en réduisant à 4 ans la durée de la fréquentation de l'école, en 150 ans, à faire pénétrer l'instruction primaire dans la masse du peuple russe.

Ces chiffres placent la Russie non seulement au dernier rang des pays civilisés et chrétiens, mais encore après le Japon et la Chine. Même la Turquie a devancé la Russie d'Europe en fait d'instruction primaire : dans le premier de ces pays on compte 2,6 enfants sur cent allant à l'école, dans le second 2,3 seulement.

Tel est, en résumé, le résultat des recherches et les conclusions d'un pédagogue russe sur l'état actuel de l'instruction primaire en Russie.

G. Burnand.

(1) Assemblées provinciales en Russie.

Exercicès. — *a*) Remplacer « *champs* » par « *campagnes* » et faire les changements nécessaires; *b*) chercher le *nom* correspondant à chaque *adjectif* en italique; exemple: *stérile*, *stérilité*.

Cours moyen et supérieur.

Remplacer les *compléments de noms* suivants par l'*adjectif* équivalent. Exemple: Un pays *de montagnes*, un pays *montagneux*.

La volonté du peuple, un paysage des Alpes, les contrées de l'équateur, les progrès de la science, les fils du télégraphe, le timbre de la poste, une réclame de commerce, le chant de la nation, le bâtiment d'école, le pouvoir de la justice.

Un journal de géographie, la force des muscles, les employés de la Confédération, une chaleur des tropiques, un oiseau de nuit, les beautés de la nature, le globe de la terre, un exercice de grammaire, une dictée d'orthographe, un citoyen de Genève.

La fête de la commune, la baisse du baromètre, une gerbe de lumière, la voie de mer, les faits de l'histoire, une amitié de frère, les armoiries du canton, un chant de la patrie, la tâche de la journée, le drapeau de la Confédération.

L'examen du semestre, la revue de l'année, le bulletin de la semaine, un journal de chaque mois, le pain de chaque jour, les rayons du soleil, les plaisirs des champs, des vertus de citoyen, le secret de la profession, le discours du président.

La température du Midi, les parfums de l'Orient, les variations de l'atmosphère, des pas de géant, la rosée du matin, des vertus de héros, la tendresse de la mère, un cœur de père, les travaux de l'agriculture, les fleurs du printemps.

Joie d'enfant, saison de pluies, terre de marécage, temps d'orage, monnaie de France, grandeur de colosse, eau de pluie, propriété de la nation, nature de l'homme, océan de glace, ville de commerce, homme d'esprit.

Cours supérieur.

Exercice de rédaction d'après la fable de La Fontaine: *Le laboureur et ses enfants.*

LE TRAVAIL EST UN TRÉSOR

SOMMAIRE: Le travail féconde la terre. — Dernières recommandations d'un vieillard à ses enfants. — Pour les encourager à bien travailler, il leur dit qu'un trésor est caché dans le champ qu'il va leur laisser. — Le père mort, les enfants labourent le champ, mais ne trouvent point d'argent; cependant la terre bien cultivée les récompense de leurs peines. — Le travail est le trésor dont le père avait parlé.

DÉVELOPPEMENT: La fable suivante démontre que, par le travail, nous pouvons faire produire à la terre de grandes richesses.

Un laboureur, sentant approcher sa fin, fit appeler ses enfants, les rassembla auprès de son lit et leur adressa ces paroles: « Mes chers enfants, avant de vous quitter pour toujours, je veux vous confier un secret. Un trésor est caché dans le champ qui vient de mon père et que je vais bientôt vous laisser. Je ne puis préciser l'endroit où il est enfoui,

mais, dès que la moisson sera terminée, bêchez la terre partout, défoncez-la soigneusement et je ne doute pas que vous ne trouviez les richesses qu'elle recèle et qui feront votre fortune. »

Quelque temps après, le père mourut. A l'époque désignée, ses fils se mirent à l'œuvre; ils tournèrent et retournèrent le sol en tous sens; mais, à leur grand désappointement, ils ne trouvèrent point d'argent. Cependant le champ, très bien labouré et ensemencé avec soin, se couvrit l'année suivante d'une si riche moisson que les jeunes gens en furent émerveillés. Ils comprirent alors que le travail était le trésor dont leur père avait parlé; à partir de ce moment, ils puisèrent à pleines mains dans cette mine féconde et vécurent heureux en travaillant assidûment.

Sujets de rédaction (Lettres).

I. Votre frère aîné[1] ayant quitté l'école primaire sera envoyé dans quelques jours à Zurich pour apprendre la langue allemande.— Avant son départ, vos parents lui ont permis d'inviter quelques amis pour passer ensemble une joyeuse journée de congé. — Comme il est très occupé à ses préparatifs de voyage, il vous a chargé d'adresser cette invitation en son nom. — Rédigez cette lettre. (Vous indiquerez de quelle manière vous comptez employer cette journée).

II. Réponse de l'un des amis qui, avec l'autorisation de ses parents, accepte avec plaisir cette invitation. — Il donne des renseignements sur la durée de sa permission, etc.— Il espère passer une charmante journée avec les gentils camarades qui l'ont invité et pour lesquels il a beaucoup d'amitié; il les remercie d'avoir pensé à lui.

III. Votre frère est parti pour Zurich; vous en informez l'un de vos amis communs en lui donnant sur ce départ tous les détails qui peuvent l'intéresser.— Préparatifs; soucis de la bonne mère; chagrin des frères et sœurs; visites à quelques parents, etc. — La veille du départ; le matin. — En route pour la gare; adieux. — Départ du train. (Votre père ou une autre personne de la famille a accompagné votre frère). Ce dernier ayant promis de vous écrire très souvent, vous donnerez chaque fois de ses nouvelles à votre ami.

IV. Vous avez reçu la première lettre de votre frère. — Il vous donne des renseignements sur son voyage, son arrivée à Zurich et son installation dans sa nouvelle famille. — Il avait le cœur bien gros lorsqu'il a quitté ses parents, mais maintenant il est rempli de courage et a confiance en l'avenir. — Faites part à votre ami de tous les détails de cette lettre qui peuvent l'intéresser.

V. Répondez, au nom de vos parents, à la lettre de votre frère. — Faites-lui part de tout ce que votre cœur vous dictera en cette circonstance. — Donnez-lui des nouvelles de la famille, des amis, de la localité, etc. — Recommandations particulières de vos parents: ils espèrent que leur fils aîné se montrera digne, par sa conduite et son travail, des sacrifices qu'ils font pour son éducation.— Vous espérez qu'il tiendra sa promesse de vous écrire au moins deux fois par mois.

(1) Pour les classes de jeunes filles, faire les changements nécessaires (*votre sœur*), etc.

pourquoi n'échangeraient-ils pas leurs vues sur les problèmes à résoudre tout en apprenant à se connaître ?

Les occasions de se voir, de se communiquer leurs observations, de concerter leurs efforts, ne manqueront pas à Zurich. A côté des deux grandes séances plénières où seront débattues les questions d'une portée générale, de nombreuses réunions de sections sont destinées à grouper en autant d'unités distinctes les maîtres de gymnases, ceux des écoles industrielles, des écoles d'arts et métiers, des institutions techniques, les professeurs d'établissements d'instruction supérieure et du Polytechnicum. Il y aura même des réunions spéciales pour les professeurs d'Ecoles normales, comme aussi pour les maîtres de gymnastique et de dessin.

La matinée du second jour sera occupée par la visite des superbes édifices qui logent l'Université et l'Ecole polytechnique, des collections, des bâtiments neufs de chimie et de physique, où des conférences scientifiques, accompagnées de démonstrations, seront faites par les professeurs.

Des deux questions générales, la première concerne l'extension des connaissances scientifiques au-delà des limites présentes. L'étude en est pleinement justifiée par les exigences croissantes de la culture moderne dans ses diverses branches d'application.

Quant à la seconde, toute d'actualité, elle vise le rôle de la Confédération dans l'école populaire, la forme, la limite et les conséquences de son intervention en regard du fameux article 27 de la Constitution fédérale.

Etant donnée l'importance de ce programme, le Comité central émet l'idée qu'il conviendrait, pour intéresser et attirer le plus grand nombre possible d'instituteurs, de désigner, à côté des rapporteurs allemands, des rapporteurs de langue française. Aussi, en insistant sur la nécessité de créer entre les maîtres de la Suisse tout entière un courant de solidarité fraternelle qui puisse dominer et pénétrer la discussion de ces graves intérêts, adresse-t-il une cordiale invitation aux membres de la *Société pédagogique de la Suisse romande* comme à ceux de la *Société tessinoise des amis de l'éducation du peuple*.

Nous sommes fort sensibles à ce témoignage de sympathie. Si le Comité de la Suisse romande y répond affirmativement, il sera permis de se demander quelle attitude adoptera le rapporteur français dans la discussion de l'article 27 et s'il portera la parole en son nom personnel ou pour le compte de l'associa-

tion romande. En effet, suivant l'alternative adoptée, ses conclusions pourront se modifier. Il vaut donc la peine de jeter un rapide coup d'œil sur l'état de la question.

II

Au fond, le point d'interrogation consiste à savoir quel sort éprouvera la motion présentée au Conseil national, le 20 juin 1892, par M. le député Curti et quelques-uns de ses collègues, et dont le développement a été ajourné pour des raisons d'opportunité.

Au moment où l'assemblée votait les millions destinés à la guerre, il aurait été imprudent de solliciter des subventions en faveur de l'œuvre pacifique de l'Ecole nationale.

On sait en quoi consiste cette motion. Elle tend à demander l'application et le développement de l'article 27 dans le sens d'une subvention fédérale permettant de décréter pour toute la Suisse la gratuité du matériel et des moyens relatifs à l'enseignement primaire.

Bien que M. Curti n'ait pas encore exposé les motifs à l'appui de sa proposition, nous savons, par sa lettre du 1er mars à la *Schweizerische Lehrerzeitung*, que, d'après un usage propre à notre vie parlementaire, le Conseil fédéral aurait arrêté déjà sa ligne de conduite. Si les renseignements sont exacts, il ne se prononcerait ni pour, ni contre la motion ; il se bornerait à signaler aux Chambres son caractère anti-constitutionnel.

Nous croyons, avec M. Curti lui-même, que cet argument de droit public est la moins sérieuse des trois objections invoquées contre son initiative.

En effet, si l'article 27 de la Constitution reconnaît à la Confédération le droit de créer ou de subventionner, à côté de l'Ecole polytechnique existante, une Université fédérale et d'autres établissements d'instruction supérieure, il ne prononce pas l'interdiction de venir en aide aux institutions qui ont un but d'éducation professionnelle, artistique, commerciale ou primaire. La Confédération elle-même a interprété ce silence comme une autorisation d'aider financièrement les écoles d'art, d'arts et métiers, de commerce, d'industrie, d'agriculture, d'horticulture, etc. Elle s'est inspirée du proverbe : « Ce qui n'est pas défendu est permis, » et nous croyons qu'elle a bien fait.

Les sommes inscrites au budget fédéral de 1893 et qui tendent non seulement à subventionner le Polytechnicum et toutes les écoles que nous venons d'énumérer, mais aussi à favoriser l'art suisse, à soutenir certaines publications ou sociétés histo-

riques, juridiques et scientifiques, à garantir l'hygiène publique, à développer l'élève des chevaux et du bétail, à surveiller et à protéger la pêche, ces sommes, disons-nous, atteignent le total de 3,058,052 francs. C'est un beau denier.

La Confédération ne possèderait donc pas le droit de s'intéresser précisément à cette école populaire dont elle a décrété elle-même l'obligation et la gratuité? Cette affirmation est inadmissible, car elle conduit tout droit à l'absurde et se trouve en contradiction formelle avec l'article 2 de la même Constitution qui investit la Confédération d'un mandat supérieur, « celui d'accroître la prospérité commune des Suisses. »

L'Ecole primaire n'est-elle pas la base et la sauvegarde de notre existence nationale, la condition première de la prospérité du pays tout entier?

Le second argument, tiré des difficultés économiques et des lourdes charges que les nécessités de la défense militaire imposent à notre situation de neutres, a surtout une portée d'actualité, bien qu'à ce point de vue spécial, l'école soit fondée à réclamer le même privilège que l'armée, que les recettes des douanes aillent en progressant sans cesse et que nos législateurs n'éprouvent aucun scrupule à voter millions sur millions pour l'érection de nouveaux palais fédéraux.

Il faudra bien s'arrêter une fois sur la pente des sacrifices improductifs.

La troisième objection, mais celle-là est capitale, plane sur l'ensemble du problème; c'est ce que M. Curti appelle le «spectre du *Kulturkampf*» et du secrétaire fédéral de l'instruction publique (*Schulsecretär*).

Pour nous, notre sentiment très net est que la question, posée dans la forme choisie par M. Curti, est mal engagée. La Confédération étant un Etat laïque, qui ne reconnaît et ne subventionne aucune église, l'école publique doit être laïque, c'est-à-dire absolument respectueuse de la conscience des familles et, par conséquent, soustraite sur toute l'étendue du territoire fédéral à l'ingérence du clergé et des congrégations enseignantes. Or le postulat de la démocratie qui dit: « L'instituteur à l'école et le prêtre à l'Eglise », ce principe éminemment libéral inscrit dans l'article 27 pour protéger l'âme de l'enfant contre les tentatives de pression ou de violation, est demeuré jusqu'ici lettre morte. Dans certains cantons, que nous pourrions nommer, nous savons que la situation de nombreuses familles, mises à l'index par le fanatisme clérical, est digne de commisération.

Faisons justice d'abord; appliquons la Loi; le reste viendra tout seul.

C'est sur ce terrain, et non sur la question d'argent que devrait, selon nous, porter le premier et vigoureux effort.

En effet, au cas du subventionnement de l'école primaire par la Confédération, le peuple se demandera si l'immixtion fédérale dans ce domaine doit s'exercer par l'intermédiaire d'inspecteurs ou baillis scolaires *(Schulvogt)*, compétents en matière de programmes, d'examens, de règlements, ou se borner simplement à une surveillance ayant pour but de constater que les sommes versées sont bien consacrées à leur affectation légale, comme cela se pratique maintenant pour les écoles professionnelles.

La première alternative constituerait un empiètement sur les prérogatives et la souveraineté cantonales; dans la seconde, l'intervention fédérale, réduite à une simple préoccupation financière, serait impuissante à obtenir que partout « les écoles publiques soient fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience et de croyance », pour employer les propres termes de l'article 27.

Nous avons l'intime persuasion que, le moment venu, une bonne partie de la Suisse romande n'envisagerait pas les solutions possibles d'une façon aussi simpliste que M. Curti.

Sans doute, les questions de politique scolaire, touchant à tant d'intérêts vitaux, imposent une grande obligation de solidarité; sans doute, ces intérêts sont dominés par des responsabilités communes et supérieures qui dépassent les limites des cantons comme les égoïsmes confessionnels.

Il n'en est pas moins vrai qu'il ne faut ni sacrifier inutilement au besoin d'une unité factice, ni masquer sous les dehors d'une impartialité sereine ou d'un aimable scepticisme, la volonté très ferme de se dérober à un devoir.

Un peuple démocratique vit de son travail, mais aussi de ses principes, des règles essentielles qu'il s'est dictées à lui-même, auxquelles il doit sa force et sa grandeur morales.

Les instituteurs suisses n'oublieront pas cet axiome en discutant à Zurich l'application de l'article 27.

A. Gavard.

Un pieux désir

Le soir, quand on est seul dans l'ombre qui s'amasse
Et monte à la fenêtre où l'on aime s'asseoir,
Il nous revient des airs qu'on se chante à voix basse,
Le soir.

Le citoyen qui essaie de se rendre compte des destinées politiques de la Suisse depuis les premières alliances perpétuelles jusqu'à nos jours se trouve en face des trois ou quatre questions suivantes :

1° Comment la ligue primitive des Waldstätten s'est-elle agrandie de manière à former dès la fin du XVe siècle ce qu'on nomme aujourd'hui l'ancienne Confédération suisse ?

2° Quels étaient, dans cette ancienne Confédération, les liens qui, à défaut d'une constitution commune, unissaient tant bien que mal les cantons souverains, leurs alliés et leurs sujets ?

3° Quelles sont, d'autre part, les causes qui, du XVIe au XVIIIe siècle, l'ont lentement dissoute, d'abord en la divisant en deux groupes de « frères ennemis », puis en établissant entre un petit nombre de privilégiés et la grande masse du peuple une ligne de démarcation non moins tranchée que celle qui séparait déjà les cantons catholiques des cantons protestants ?

4° Enfin comment, après la catastrophe de 1798, après le douloureux épisode de la République helvétique, l'Acte de médiation a-t-il ouvert pour la Suisse une période nouvelle, qui, nonobstant maint recul et maintes secousses ultérieures, l'a peu à peu conduite à l'ordre de choses de 1848 et de 1874 ?

Je pense depuis longtemps que nous aurions besoin là-dessus d'un livre qui ne fût ni trop long ni trop court, ni trop savant ni trop élémentaire, d'un ouvrage écrit sans « philosophie » et sans phrases, où l'on n'apporterait d'autre préoccupation littéraire que celle du *lucidus ordo*, mais où l'on s'efforcerait d'expliquer en toute clarté aux générations nouvelles ce qu'elles ne doivent plus ignorer de notre droit public suisse. Cet ouvrage n'existe pas encore (1), — et pourtant il faudra bien qu'un des maîtres de la science se dévoue un jour ou l'autre à l'entreprendre, car l'étude rigoureuse des faits et la recherche attentive des conditions qui les produisent est, dans le domaine de la politique comme dans celui de l'histoire, le seul préservatif efficace contre l'abus toujours plus pernicieux des systèmes rationnels.

P. Vaucher.

(1) Le remarquable essai de M. le Dr J. Strickler : *Schweizerisches Verfassungsbüchlein oder Grundriss der Geschichte der eidgenœssischen Bünde und der Bundesverfassung*, Berne, Wyss, 2e édition, 1891, garde un peu trop les allures d'un manuel pour répondre de tout point à ce que j'entends.

Du Jura bernois, mars 1893.

Les écoles mixtes. — Les pensions de retraite. — L'enseignement du calcul à l'école primaire.

La question des écoles mixtes, que nous croyions définitivement résolue, a donné lieu à de longues mais stériles dissertations au sein de notre autorité législative à l'occasion de la discussion du projet de loi scolaire.

C'est la députation ultramontaine jurassienne, à laquelle, comme on sait, la *coéducation* des sexes répugne, qui a provoqué la lutte. Mais à ce vieil élément d'opposition est venu s'en ajouter un nouveau qui n'est autre, le croirait-on? — que le corps enseignant féminin de la ville de Berne. Ces dames invoquent, à l'appui de leur requête — car c'est une requête qu'elles ont adressée au Grand Conseil, — des considérations de morale et de pédagogie; mais — qu'on nous pardonne ce manque de courtoisie, — nous ne croyons pas à un but si désintéressé; elles cherchent tout simplement à élargir la carrière de l'enseignement pour les femmes, afin de donner à un plus grand nombre de jeunes filles l'occasion d'y entrer. C'est à cette fin qu'il faut attribuer le mobile de leur requête.

Mais une question de cette importance ne peut être résolue par des considérations intéressant les éducateurs; c'est au contraire l'intérêt de l'éducation elle-même, de l'élève, par conséquent, qui l'emporte.

En Suisse, 71 0/0 des écoles primaires et secondaires sont mixtes. Dans les cantons de Thurgovie et de Glaris, toutes, sans exception, appliquent le principe de la coéducation. Nulle expérience fâcheuse n'est venue jusqu'ici engager nos confédérés des bords du lac de Constance et de la Linth à changer ce système. Le canton de Berne a 97 0/0 d'écoles mixtes; sur 2029 classes primaires, 143 seulement ont l'enseignement séparé par sexes.

Le principe de l'école mixte fait des progrès en Suisse, même dans les cantons catholiques, comme Unterwald et Zoug. C'est le meilleur argument que l'on puisse faire valoir en faveur de la coéducation. Notre Jura, où ce principe n'est pas encore accepté généralement, finira aussi par suivre le mouvement.

* * *

Nous étudions actuellement dans le Jura l'importante question des pensions de retraite. Elle figure, en effet, à l'ordre du jour de toutes nos réunions synodales de fin mars; mais nous n'avons jusqu'ici connaissance que des conclusions des rapports discutés à Porrentruy et à Moutier.

Voici celles adoptées par nos collègues d'Ajoie : « Le synode du cercle de Porrentruy reconnaît la nécessité de fonder dans le plus bref délai possible et basée sur le principe de la mutualité, une caisse de retraite pour le corps enseignant. — Pour réaliser ce but, il propose de faire élaborer par la Société des instituteurs bernois un règlement qui sera soumis, le plus tôt possible, à la discussion et à l'approbation de tous les synodes du canton. »

A Moutier, on est entré dans le détail de l'organisation de la caisse de retraite et l'on a émis ces vœux : L'Etat continuera à servir les pensions prévues par la loi en en faisant jouir tous les intéressés; — une partie des cotisations des membres de la Société serviront à élever, dans toutes les classes, les pensions de 100 fr. au minimum; — l'autre partie constituera un fonds de réserve qui s'augmentera des subsides de l'Etat et de subventions fédérales. — Les intérêts de ces fonds viendront, à un moment donné, augmenter encore le chiffre des pensions.

* * *

« De la réforme de l'enseignement du calcul à l'école primaire, » telle est la question étudiée actuellement par nos collègues de l'ancien canton. Elle figurera également comme principal tractandum de la réunion de fin juin des instituteurs du district de Moutier. D. Simon.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE.— **Enfants abandonnés et enfants vicieux.** — Dans une étude sur les détenus des prisons du canton de Berne, M. le Dr Guillaume, directeur du Bureau fédéral de statistique, pose, entre autres, les conclusions suivantes :

« Les criminels se recrutant surtout parmi les individus dont l'éducation première a été négligée, l'Etat (Confédération et gouvernements cantonaux), les communes et les sociétés philanthropiques doivent s'entendre et unir leurs efforts pour assurer une bonne éducation aux orphelins et aux enfants abandonnés. »

GENÈVE. — **Caisse de prévoyance des maîtres secondaires.** — Cette caisse comptait, au 31 décembre 1892, 66 membres effectifs. Dans le courant de l'année, elle a eu quatre admissions, deux membres se sont retirés, un sociétaire est mort.

La dernière assemblée générale avait décidé que quelques sociétaires pourraient se réassurer auprès d'une compagnie d'assurance, mais qu'en aucun cas le nombre des assurés ne pourrait dépasser le dixième du total des membres. Cinq de ces derniers se sont présentés et ont été acceptés par *La Nationale*.

Le montant des fonds de la Société s'élève aujourd'hui à 109,835 fr. 40; ils ont donc augmenté de 22,290 fr. 75 dans le courant de l'exercice. Ils rapportent un intérêt moyen de 4 0/0.

Le Comité propose de maintenir le taux de la pension à 8 0/0 pour l'année 1893.

BERNE.— **Société des Instituteurs du canton de Berne.**— Le Comité central vient d'adresser à toutes les sections de la Société des instituteurs une circulaire en vue d'une action commune concernant la loi scolaire. A chaque envoi étaient joints quelques formulaires pour l'établissement d'une statistique des veuves et des orphelins d'instituteurs bernois habitant le canton. La commission du Grand Conseil chargée de l'étude définitive du projet de loi a été saisie d'une pétition.

L'assemblée des délégués sera convoquée pour le 22 avril. Suivant les §§ 11 et 12 des statuts, toutes les sections ont à désigner leurs représentants et à donner connaissance de ces nominations au Comité central jusqu'à fin mars. Le Comité attend aussi et accueillera avec plaisir les propositions écrites ayant trait aux questions qui formaient l'objet du programme d'activité élaboré l'automne dernier, afin que les rapporteurs puissent profiter du résultat des délibérations des sections.

Une demande de subside présentée par la section de Langenthal en faveur de la veuve de l'instituteur Schönmann, à Niederbipp, qui doit subvenir à l'entretien d'une nombreuse famille, a été agréée en ce sens que le Comité lui a fait parvenir 80 fr., montant proposé par la section de Langenthal. Une autre demande faite par un membre de la société pour l'obtention d'une avance de 500 fr. contre garantie du traitement de l'Etat, n'a pu être prise en considération. Le Comité ne s'est pas cru autorisé à faire une spéculation déguisée avec les fonds d'autrui.

Les sommes déboursées par la Société pour le soutien des membres ou de leurs survivants tombés dans le besoin sont considérées comme dons, sans conditions de remboursement.

Plusieurs sections n'ont encore fait aucun versement à la caisse centrale. Toutes les cotisations devraient être envoyées jusqu'à fin mars au caissier central, M. Engeloch, à Berne. Les comptes seront bouclés à cette date pour être soumis à l'assemblée des délégués. Les sections qui ont annoncé leur entrée après le 15 décembre ou le 15 mars ne doivent leur cotisation qu'à partir du trimestre suivant. Les débours pour ports, protocoles, etc., peuvent être prélevés sur les recettes ordinaires. Les caissiers des sections sont priés d'établir un décompte sommaire au verso du mandat.

Par la même occasion, le Comité central rend encore les membres attentifs aux dispositions du § 5 des statuts, aux termes duquel chaque sociétaire est tenu d'être abonné ou co-abonné à l'un des organes de l'association. Mais, avant tout, il est à désirer que les comités des sections prennent connaissance de leur contenu. La tâche déjà si ardue du secrétaire général est encore rendue plus pénible par le fait qu'il est souvent obligé de rendre compte par écrit à beaucoup de comités de sections des communications publiées dans les organes de la société.

ZURICH. — **Liberté de conscience.** — Les catholiques de ce canton ont demandé à M. le professeur Dr Meili une consultation sur la question de savoir si la prescription qui oblige les élèves catholiques à fréquenter les écoles de chant du dimanche, est légale.

M. Meili conclut que la répartition d'une partie de l'enseignement obligatoire sur le dimanche est contraire à la Constitution fédérale. On ne peut pas forcer les enfants catholiques à fréquenter l'école de chant du dimanche. « Un peu de bonne volonté, ajoute-t-il, assurerait le remède; il suffirait pour cela d'une pétition au Grand Conseil de Zurich. »

PRUSSE. — **A propos de l'enseignement religieux.** — Comme on le sait, le ministre prussien des cultes a décidé de soumettre les enfants de familles dissidentes à l'obligation de suivre l'enseignement

religieux d'une des communautés reconnues par l'Etat. Un débat s'est engagé à ce sujet dans la Chambre des députés, et l'on a mis en doute la constitutionnalité de cette mesure. « La vraie religion ne prospère que sur le terrain de la liberté de conscience, » a dit un orateur.

Le ministre auteur du décret a déclaré que, personnellement, il était contre l'obligation, mais que, pour des motifs de droit, la question ne pouvait pas recevoir une autre solution.

ANGLETERRE. — **Pensions des instituteurs.** — Les longues réclamations du corps enseignant anglais commencent à porter leurs fruits.

Dans la séance de la Chambre des Communes du 24 février, Sir R. Temple a déposé la motion suivante : « La Chambre estime désirable qu'un système de pensions subventionné par l'Etat soit organisé le plus tôt possible dans les écoles primaires publiques de l'Angleterre et du Pays de Galles. »

La proposition a été appuyée par les représentants des deux partis.

Le chancelier du Trésor, tout en évaluant à 25 millions de livres sterling la somme capitalisée qui serait nécessaire pour l'application de cette mesure, ne s'est cependant pas opposé à la motion, en faveur de laquelle M. Acland, le chef de l'instruction publique actuel, et son prédécesseur se sont exprimés très chaleureusement.

Comme conséquence du vote unanime de la proposition, le gouvernement élaborera sans retard un système complet de pensions de retraite.

PARTIE PRATIQUE

EXERCICES SCOLAIRES

I. — **Langue française.** — *Cours inférieur.*

Sujet de composition: *Le retour du printemps.* — Avril. — Verdure. — Soleil, jours, température. — Oiseaux. — Fleurs. — Abeilles. — Troupeaux. — Cultivateurs. — Vignerons. — Belle saison.

Sujet traité: Nous sommes au mois d'avril; le printemps est de retour. Les prés, les champs et les bois ont reverdi. Le soleil brille d'un pur éclat; les jours sont plus longs et la température est douce. Dans les arbres et les buissons, les oiseaux chantent et font leurs nids. Les primevères, les violettes et les pervenches s'épanouissent dans les gazons. Les abeilles diligentes butinent sur les fleurs. Les troupeaux paissent l'herbe nouvelle. Les cultivateurs recommencent leurs travaux. Les vignerons taillent la vigne. — Le printemps est la plus belle saison de l'année.

Cours moyen

FLEURS DU PRINTEMPS (DICTÉE).

Le soleil longtemps caché se montre enfin et, sous ses chauds rayons, mille[1] fleurettes s'épanouissent[2] dans nos montagnes, nos prairies et nos bois. La perce-neige[3], la première, avançant sa petite tête, dit : « Venez, mes sœurs, le ciel est bleu, c'est le printemps! » et l'on voit paraître l'hépatique[4], le crocus[5], la soldanelle[6]. Dans nos haies, au bord des talus, s'étalent les primevères jaune-pâle[7]; la violette plus modeste se cache sous des touffes d'herbe sèche, mais son parfum la trahit et de petites mains cruelles viennent l'arracher à sa retraite[8]. Le long du ruisseau, croissent des anémones blanches et roses, de gracieuses scilles bleues, de petites pâquerettes au cœur[9] d'or. Nous vous aimons, fleurs printanières; vous annoncez les beaux jours et les oiseaux saluent votre arrivée par leurs chants joyeux.

Vocabulaire et remarques. — 1. MILLE (déterm. numéral) signifie ici un grand nombre; s'écrit *mil* dans les dates de notre ère. HOM. : *Mille*, mesure de longueur valant près de 1600 mètres, employée en Angleterre et comme terme géographique; ce mot est alors substantif et prend l'*s* au pluriel. *Mil* ou millet, plante dont les oiseaux mangent la graine.

2. S'ÉPANOUIR (verbe réfléchi) : déployer ses feuilles, s'ouvrir. *Au fig.* : être joyeux.

3. PERCE-NEIGE (s. f.) : Au pl. : des *perce-neige*. Nom composé d'un verbe et d'un substantif; le verbe reste toujours invariable, le subst. indiquant l'unité ne se met pas au pluriel.

4. HÉPATIQUE (s. f.) : petite fleur rose ou bleue; se trouve au Salève.

5. CROCUS (s. m.) : plante bulbeuse, fleur jaune; abondante au Jura et dans les environs de Genève.

6. SOLDANELLE (s. f.) : fleur des Alpes; petite clochette de couleur violette.

7. JAUNE-PALE : expression adjective; reste invariable, le second adjectif modifiant le premier. De même pour : *bleu-foncé, bleu-clair*, etc.

8. RETRAITE (s. f.) signifie ici : lieu caché; dans un autre sens : action de se retirer. *Les soldats battent en retraite.*

9. COEUR. Sens figuré : la partie intérieure de la fleur.

Eugénie JULIEN.

Cours supérieur.

PAYSAGE SUÉDOIS : NUIT D'HIVER (DICTÉE).

Les voyageurs restaient émerveillés devant ce spectacle admirable. La bourrasque[1], complètement apaisée, avait fait place à cette bise du Nord qui, au contraire de celle de nos climats, souffle de l'ouest et balaye le ciel en peu d'instants. Les étoiles brillaient comme jamais ils ne les avaient vues briller dans les contrées méridionales. C'étaient littéralement des soleils, et la lune elle-même, à mesure que son croissant montait

dans l'atmosphère[2] épurée, prenait l'éclat stellaire[3] que ne se permettent point chez nous les simples planètes. La nuit, déjà si claire, s'éclairait encore du reflet des neiges et des glaces, et les masses du paysage se découpaient dans cet air transparent comme dans un crépuscule argenté. Ces masses étaient grandioses. Des montagnes granitiques[4] à formes anguleuses, mais couvertes de neiges éternelles, enfermaient un horizon étroit, ouvert seulement en vallée vers le nord-ouest. Les plans et les détails se perdaient un peu dans la nuit, mais la forme générale du tableau était accusée par une vaste échancrure du ciel bleu. La vallée aboutissait à un amphithéâtre[5] irrégulier de hautes cimes desquelles descendaient deux torrents impétueux. Et, planté sur un tertre[6] rocailleux, au fond d'un des petits lacs formés par la rivière, le château se dressait. Mille cascatelles[7] glacées, suspendues en aiguilles de diamant le long des roches, brillaient comme un assemblage de forteresses de cristal, jetées, par ci par là, de la façon la plus capricieuse et la plus hardie.

(D'après G. Sand).

Vocabulaire et remarques. — 1. Bourrasque: vent impétueux et de peu de durée. Synonymes: *orage*, tempête, grosse pluie ordinairement accompagnée de vent, d'éclairs et de tonnerres; *ouragan*, tempête violente; *tempête*, violente agitation de l'air, surtout sur mer, accompagnée de pluie, de tonnerres; *tourbillon*, vent impétueux qui souffle en tournoyant; *trombe*, colonne d'eau ou d'air mue en tourbillon par le vent; *cyclone*, tempête qui renverse tout, en tournant sur elle-même.

2. Atmosphère: la masse d'air qui environne la terre; se dit aussi de la mesure des forces dans les machines, mesure indiquée par le manomètre; l'air d'un pays, d'un lieu; fluide qui enveloppe un corps, les planètes.

3. Stellaire: du latin *stella*, étoile: qui a rapport aux étoiles.

4. Montagnes *granitiques*: composées de granit, pierre fort dure et grenue, composant en partie la chaîne des Alpes, par opposition aux montagnes *calcaires*, formées de pierres contenant de la chaux (Jura).

5. Amphithéatre: enceinte circulaire garnie de gradins; lieu élevé par degrés (du grec *amphi*: autour, des deux côtés).

6. Tertre: monticule, éminence, butte; petite élévation de terrain.

7. Cascatelle: petite cascade; ce mot peut donner lieu à un exercice sur les diminutifs.

Marie Métral.

II. — Géographie.

Nous avons posé dans le n° 3 de l'*Educateur* trois questions de géographie pour les sociétaires.

La première était ainsi conçue:

« Des navires partent pour le Hâvre en même temps de Yokohama, Batavia, Bombay, Zanzibar, Sydney, Valparaiso, New-York, Buenos-Ayres, Alexandrie, Odessa. Dans quel ordre arriveront-ils au Hâvre et quelle sera la nature probable de leur chargement? »

La solution suivante nous est parvenue :

Réponse à la première des questions posées dans le n° 3, page 70 :

ORDRE D'ARRIVÉE		Durée du voyage	CHARGEMENT
1. De New-York		9 jours	Coton, salaisons, pétrole.
2. D'Alexandrie.		12 »	Blé, coton, riz, dattes.
3. D'Odessa.		14 »	Blé.
4. De Zanzibar :			
Zanzibar à Aden . . .	5		
Aden à Suez	5	23 »	Ivoire.
Suez au Hâvre	13		
5. De Bombay :			
Bombay à Aden . . .	7	25 »	Opium, indigo, riz, café, coton, jute, etc.
Aden au Hâvre	18		
6. De Buenos-Ayres		26 »	Cuirs, viandes conservées, laines, fourrures etc.
7. De Batavia :			
Batavia à Padang. . .	3		
Padang à Suez	20	36 »	Café, épices, etc.
Suez au Hâvre	13		
8. De Valparaiso :			
Valparaiso à Corral...	2		
Corral à Punta-Arenas	5		
Punta-Arenas à Buenos-Ayres	7	40 »	Guano, cuivre, argent, salpêtre, etc.
Buenos-Ayres au Hâvre	26		
9. De Sydney :			
Sydney à Melbourne.	2		
Melbourne à Adélaïde.	2		
Adélaïde à Albany . .	3		
Albany aux Seychelles	13	43 »	Laine, or.
Seychelles à Suez . .	10		
Suez au Hâvre	13		
10. De Yokohama :			
Yokohama à Hongkong	6		
Hongkong à Singapore	6		
Singapore à Colombo	5	44 »	Thé, soie, cuivre, porcelaine, etc.
Colombo à Suez . . .	14		
Suez au Hâvre	13		

G. E. M.

Note de la Réd. — La durée indiquée pour le trajet de Zanzibar à Aden nous paraît trop faible; elle doit être de 7 à 8 jours au moins. D'autre part, les cartes portent que le voyage de Yokohama à Hongkong, demande 7 à 8 jours.

III. — **Mathématiques élémentaires**

1. Solution du problème proposé dans le numéro du 1er mars dernier.

Enoncé. — Un cône a 9 centimètres de rayon à la base et 12 de hauteur. Calculer les degrés de l'angle du secteur obtenu par le développement de la surface latérale de ce cône.

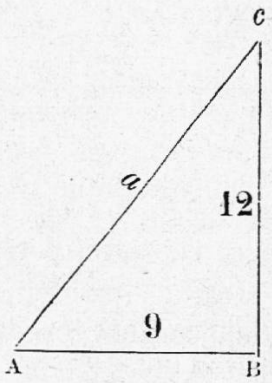

1° Le triangle rectangle $A\ B\ C$ donne pour a, la génératrice :

$$a^2 = (12)^2 + 9^2$$

$$\text{ou } a = \sqrt{225} = 15$$

2° Dans le développement de la surface latérale, lequel est un secteur, on a : arc du développement = circonférence de la base du cône.

Donc, si x désigne les degrés de l'angle formé par les deux rayons, on peut écrire :

$$\frac{2 \times \pi \times 15 \times x}{360} = 2 \times \pi \times 9$$

ou, après simplifications,

$$\frac{x}{24} = 9$$

$$\text{soit } x = 216^\circ$$

En appelant R le rayon de développement et r le rayon de la base, on obtient pour solution générale :

$$\frac{2 \times \pi \times R \times x}{360} = 2 \times \pi \times r$$

$$\text{ou } x = \frac{360 \times r}{R}$$

M. Rueg.

2. — PROBLÈME DE COMPTABILITÉ PROPOSÉ AUX SOCIÉTAIRES

Démontrer d'une manière générale que, dans les comptes courants, la méthode directe et la méthode indirecte donnent le même résultat.

A. Y.

NOMINATIONS

Aire-la-Ville. — 24 février. — Mme Anna Régnier, nommée pour un an et à titre d'épreuve maîtresse de couture.

Presinge. — 28 février. — Nomination aux fonctions de régent de M. Alphonse Pellegrin pour un an et à titre d'épreuve.